

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX
 N°43/2023/MEF/AC/CONST**

Le 5 octobre 2023 à 10 heures, il sera procédé, dans la salle de réunions de la Direction des Affaires Administratives et Générales, sise, entrée D, bâtiment extension du Ministère de l'Economie et des Finances, 2ème étage, Quartier administratif, Rabat - Chellah, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix concernant **les travaux de construction d'un bâtiment d'archivage à Temara pour le compte du Ministère de l'Economie et des Finances.**

Lot N°2 : Aménagement extérieur.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au **Service des Achats de la Direction des Affaires Administratives et Générales - Ministère de l'Economie et des Finances** - Rabat - Chellah. **Bureau n°221, 2ème étage Entrée «D»**, Il peut être téléchargé à partir du portail Marocain des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma) et du site Internet du Ministère de l'Economie et des Finances (www.finances.gov.ma - Rubrique "Appel d'Offres").

- Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **Cent mille Dirhams (100 000.00 DHS).**
- L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de : **Six millions cinq cent quatorze mille quatorze dirhams toutes taxes comprises (6 514 014.00 DHS TTC).**

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent obligatoirement transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail Marocain des marchés publics, et ce conformément aux dispositions de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances N°1982-21 du 9 jourmada I 1443 (14/12/2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

La date prévue pour la visite des lieux est le 18 septembre **2023 à 10 heures**, Au service du Patrimoine Immobilier de la Direction des Affaires Administratives et Générales, entrée D, 2ème étage du bâtiment extension du Ministère de l'Economie et des Finances sis, quartier administratif, Rabat – Chellah.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par **l'article 6** du règlement de la consultation, notamment la production, pour les concurrents installés au Maroc, de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification dans le secteur, classe minimale et qualifications exigées suivants :

Secteur	Classe minimale	Qualifications exigées
B : Travaux routiers et voirie urbaine	3	B.6 : Assises traitées et enrobés à chaud
B : Travaux routiers et voirie urbaine	3	B.11 : Travaux de dallages et bétonnage de la voirie Urbaine

(Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 6 du règlement de consultation.